

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 2**

Engagement n° 2 (demandé par l'AHQ-ARQ)

Valider si le Distributeur fournit des prévisions de la demande au Transporteur seulement sur un horizon de dix ans ou plus; et si jamais c'est dix ans, indiquer comment il fait pour planifier son réseau de transport sur plus de dix ans à ce moment-là.

Réponse à l'engagement n° 2 :

Le Distributeur fournit au Transporteur une prévision sur 10 ans pour la charge reliée directement au réseau de transport et une prévision sur 15 ans pour les postes satellites. Étant donné la durabilité de la plupart des charges, les prévisions du Distributeur peuvent être extrapolées sur une plus longue période aux fins de la planification des investissements en infrastructure sur le réseau de transport, pour lequel la durée de vie des actifs atteint plusieurs dizaines d'années.

Le Distributeur réfère également l'intervenant à la réponse à la question 9.1 de la demande de renseignements n° 3 de la Régie à la pièce HQD-2, document 1.2 (B-0049).